Délibération n°2020/09

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 123-3, L. 715-2 et L. 954-2 ;
Vu le code de l'éducation et notamment les articles R. 715-9 et suivants ;
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu la délibération du CA de l'UTT n°2018/30 du 14 juin 2018 portant valorisation de l'expertise du personnel de l'UTT pour le développement des relations internationales.

Le conseil d'administration réuni le 12 mars 2020 :

Objet : Valorisation de l'expertise du personnel de l'UTT pour le développement des relations internationales et européennes.
Le conseil d'administration adopte la note de cadrage des programmes de développement des relations internationales du plan stratégique UTT 2030 et de la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche figurant en annexe de la présente délibération.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23 Votants : 20 Pour : 20 Contre :0 Abstention : 0

Troyes, le 12 mars 2020
Le président du conseil d'administration

Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 13/03/2020
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 13/03/2020

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr